

## Annexe XI

### Organisation du marché de la Place Sainte Catherine

#### **CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU MARCHÉ**

§1. Lieu et Horaires du marché:

Lieu : Place Sainte Catherine

Date et heure : Les samedis de 8h à 20h

Fermeture : Le marché n'a pas lieu si ledit jour se déroule un jour férié.

§2. Produits et activités proposés à la vente :

Marché général proposant à la vente des fleurs, produits alimentaires et non alimentaires. Pour consulter la répartition des produits sur le marché, voir le chapitre 3 de cette annexe.

| Catégorie générale de produits | Produits          | Nombre d'emplacements spécialisés pour ce produit |
|--------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------|
| Nature                         | Fleurs et plantes | 1                                                 |
| Produits alimentaires          | Fruits et légumes | 2                                                 |

§3. Dimensions des emplacements et présentation des étals :

Nombre d'emplacements au total : 5

Profondeur des emplacements : 3m maximum

Largeur des emplacements : 10m minimum - 10m maximum

§4. Infrastructures et services proposés aux marchands:

Présence de borne(s) électrique(s)

§5. Attribution des emplacements :

Emplacements par abonnement : 3

Emplacement au jour le jour : 2

Nombre maximum d'emplacements pour le même abonné : 1

§6. Redevance facturée par la Ville:

Prix au mètre de façade commerciale : 3€/jour (abonné) - 4€/jour (volant)

Forfait infrastructures: 3€/jour (abonné et volant)

#### **CHAPITRE 2 : CHRONOLOGIE DU MARCHÉ**

§1. Les abonnés doivent être présents sur le marché au plus tard à 7h30. Le tirage au sort des marchands dits « volants » se faisant à 7h30, l'emplacement de l'abonné qui n'est pas présent à cette heure-là peut être considéré comme vacant et proposé à un « volant ».

§2. Le tirage au sort des marchands volants se fait à 7h30. Les volants n'ayant pas soumis leur candidature au tirage au placier avant cette heure-là ne seront pas pris en compte dans les candidats au tirage et ne pourront réclamer de l'être.

§3. Le stationnement de véhicules sur le marché est interdit pendant toute la durée du marché. Les véhicules doivent donc être évacués du marché pour 9h. et ne peuvent y entrer qu'après 20h.

§4. L'heure de départ maximale du marché est 21h.

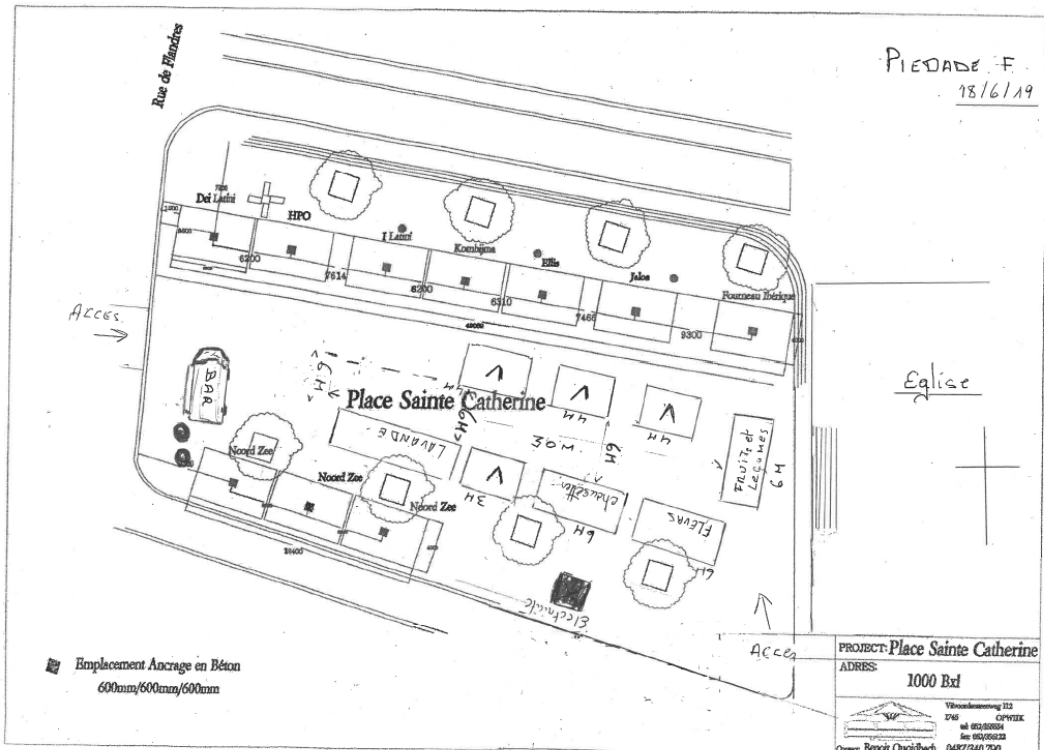
### **CHAPITRE 3 : PLAN DU MARCHÉ ET DES EMPLACEMENTS PAR SPÉCIALITÉ**

Plan avec le détail des catégories de produits par emplacement:

| <b>Emplacement</b> | <b>Activité</b>      | <b>Métrage</b> |
|--------------------|----------------------|----------------|
| 4                  | Fruits et/ou légumes | 8              |
| 3                  | Fruits et/ou légumes | 7              |
| 5                  | Fleurs et Plantes    | 8              |

St Catherine SAMES

Piedade F.  
18/6/19



Emplacement Ancre en Béton  
600mm/600mm/600mm

|                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|
| PROJECT: Place Sainte Catherine                                                     |
| ADRES: 1000 Bxl                                                                     |
|  |
| Vlaamsesteenweg 112<br>2745 OPEVIER<br>tel 03728894<br>fax 03726623                 |
| Owner: Benoit Charlebois 0487/340.750                                               |